

L'ESSENTIEL

■ La profonde refondation de la politique d'éducation prioritaire, préfigurée à la rentrée 2014 dans 102 écoles et établissements REP+, va s'étendre à cette rentrée 2015 à un ensemble de 1 089 réseaux, REP et REP+, outre-mer compris. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire, établie sur la base d'indicateurs objectifs, est désormais plus juste car mieux adaptée à la réalité sociale de l'ensemble du territoire national.

Dans ces réseaux, la mobilisation pédagogique doit permettre de réduire les écarts de résultats scolaires entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

■ Pour guider les équipes, le référentiel de l'éducation prioritaire propose des principes d'actions pédagogiques et éducatives, validés par l'expertise des personnels et les apports de la recherche afin que s'exerce pleinement la liberté pédagogique appuyée sur des repères solides, fiables et partagés.

■ Dans les REP+, l'organisation du temps des enseignants évolue pour que se développent les dimensions essentielles du métier, nécessaires partout mais indispensables en éducation prioritaire : le travail collectif et la formation, la relation avec les parents, le suivi des élèves.

Les équipes pédagogiques des REP+ sont accompagnées par les corps d'inspection et par des formateurs dédiés, qui ont suivi pendant neuf jours sur deux ans des sessions de formation organisées au niveau national.

Une carte des réseaux plus juste (voir carte au verso)

Ce sont 739 REP et 350 REP+ qui composent l'éducation prioritaire à la rentrée 2015 ; cela représente près d'un écolier et collégien sur cinq. Chaque réseau unit un collège et les écoles du secteur accueillant majoritairement un public fragilisé face à la scolarité. Cette géographie prioritaire plus juste s'inscrit dans le contexte plus large d'un système éducatif qui se transforme pour mieux lutter contre les inégalités.

Le principe d'allocation progressive des moyens sur l'ensemble du système éducatif, le dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des enfants de moins de trois ans y contribuent.

Cette carte nouvelle est établie pour quatre années, au terme desquelles elle sera revue pour régulièrement s'adapter aux évolutions sociales des territoires.

**Des projets de réseaux renouvelés sur la base
du référentiel de l'éducation prioritaire et du
travail collectif des personnels**

Les projets de réseaux sont élaborés sur la base du référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs de l'éducation prioritaire doivent contribuer collectivement à sa mise en œuvre.



Le site national de l'éducation prioritaire s'enrichit régulièrement de ressources organisées autour des axes du référentiel.

Dans toutes les écoles et collèges de REP+, les enseignants disposent de plus de temps pour travailler ensemble (formation, travail collectif, suivi des élèves, relation avec les parents) par une « pondération » des heures pour les enseignants de collège, et grâce à 18 demi-journées donnant lieu à remplacement dans les écoles. La réussite des élèves exige des professionnels qui agissent, réfléchissent et progressent ensemble, durablement. C'est l'enjeu important de cette mesure qui s'accompagne d'un grand plan de formation et de la constitution d'un réseau d'enseignants-formateurs qui seront aux côtés des équipes.

Une triple reconnaissance des personnels qui travaillent en éducation prioritaire

La refondation de l'éducation prioritaire se traduit par une triple reconnaissance des personnels des réseaux qui font face à des tâches spécifiques dans leurs écoles et collèges socialement défavorisés : une reconnaissance de l'intensité de la tâche, une reconnaissance du besoin de temps pour le travail en équipe, une reconnaissance du besoin de formation pour mieux faire face aux besoins de leurs élèves.

La valorisation des personnels exerçant en éducation prioritaire, qui sont confrontés à des difficultés spécifiques et qui sont amenés à mettre en œuvre des compétences et des modes de travail particuliers, se traduit, à compter de cette rentrée scolaire 2015, par une forte revalorisation du régime indemnitaire qui augmente de 50 % dans les REP et de 100 % dans les REP+. Cela concerne près de 110 500 personnels.

Les enseignants vont bénéficier de temps pour pouvoir travailler et se former ensemble : 1 heure et demie par semaine dans les collèges, 18 demi-journées par an dans les écoles des réseaux REP+. Trois jours de formation supplémentaires par an seront mis en place pour les personnels des REP+.

Répartition académique des REP et des REP+ à la rentrée 2015

